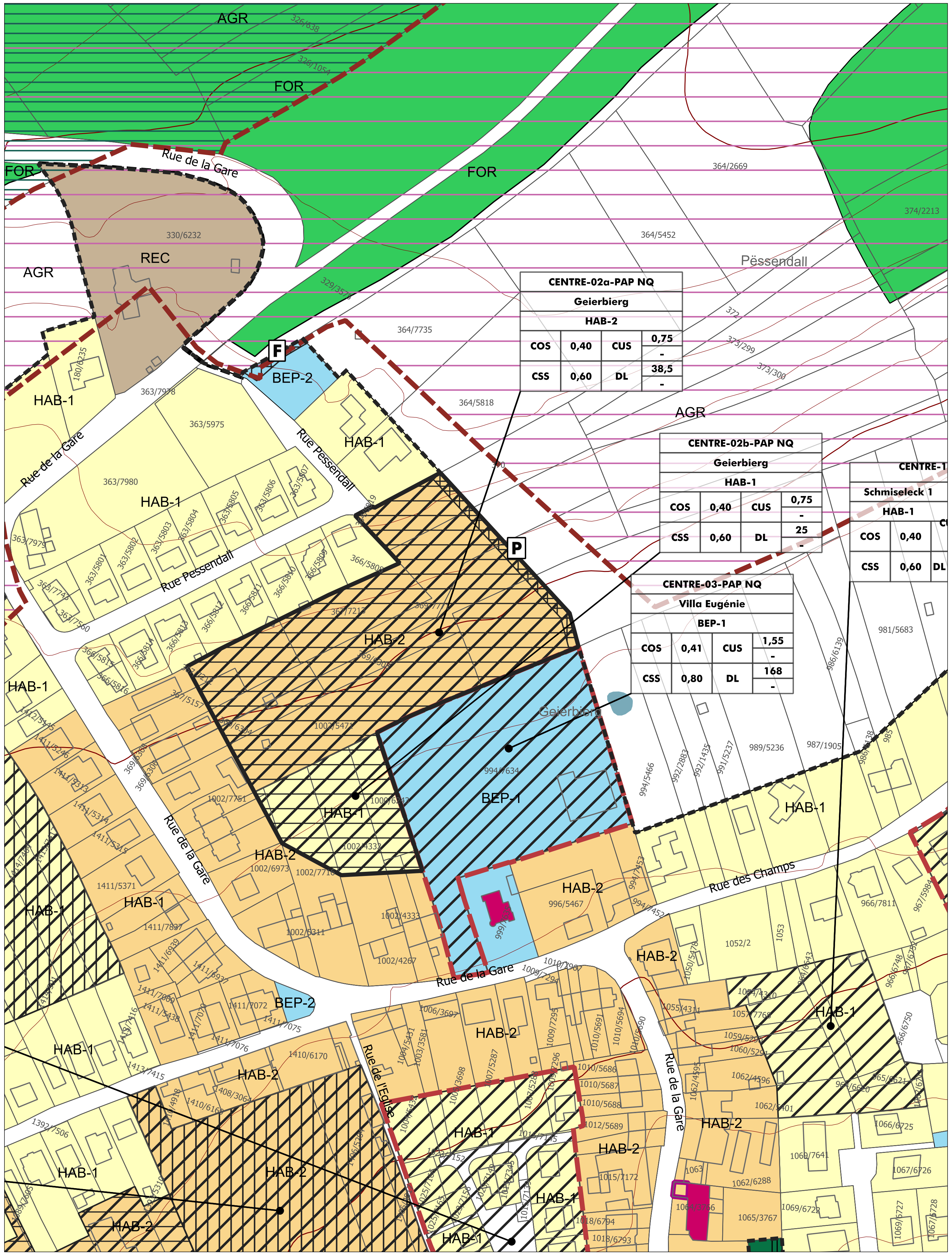

FOND DE PLAN

Composé sur la base du PCN 2017, de la BD-TOPO 2018 et de la BD-L-ORTHO 2018

- Bâtiment existant
- Limite parcellaire
- Limite du territoire communal
- am Weier — Toponyme
- 123/4567 — Numéro de parcelle
- Rivière / Ruisseau (BD-TOPO)

PLAN D'AMÉNAGEMENT GÉNÉRALE

- Délimitation utilisation du sol
- Délimitation zone verte

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées

Zones d'habitation

- HAB-1 — Zone d'habitation 1
- HAB-2 — Zone d'habitation 2

Zones de bâtiments et d'équipements publics

- BEP
- BEP-1 — Zone de bâtiments et d'équipements publics 1
- BEP-2 — Zone de bâtiments et d'équipements publics 2
- REC — Zone de sports et de loisirs

Zone verte

- AGR — Zone agricole
- FOR — Zone forestière
- VERD — Zone de verdure

ZONES SUPERPOSÉS

- Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier" (PAP NQ)
- Plan d'aménagement particulier approuvé (information complémentaire à titre indicatif)
- Zone d'urbanisation prioritaire
- Zones de servitude "urbanisation"
  - P — Zone de servitude "urbanisation" - intégration paysagère
  - F — Zone de servitude "urbanisation" - cours d'eau

Secteur et élements protégés d'intérêt communal

- Construction à conserver
- Gabarit d'une construction existante à préserver

Zones ou espaces définis en exécution de dispositions spécifiques relatives (à titre indicatif)

- **à l'aménagement du territoire**
- Coupures vertes
- Zone Verte Interurbaine

REPRÉSENTATION SCHÉMATIQUE DU DEGRÉ D'UTILISATION DU SOL POUR LES ZONES SOUMISES À UN PLAN D'AMÉNAGEMENT PARTICULIER « NOUVEAU QUARTIER »

N° du nouveau quartier			
Dénomination du nouveau quartier			
Zonage			
COS	max.	CUS	max. / min.
CSS	max.	DL	max. / min.

PLAN D'AMÉNAGEMENT GÉNÉRALE

MODIFICATION CONFORMÉMENT À LA "LOI MODIFIÉE DU 19 JUILLET 2004 CONCERNANT L'AMÉNAGEMENT COMMUNAL ET LE DÉVELOPPEMENT URBAIN"

- Délimitation de la modification ponctuelle du PAG

Ref. n°: 12C/	
Saisine du Conseil Communal	
Avis de la Commission d'Aménagement	
Vote du Conseil Communal	
Approbation du Ministre des Affaires intérieures	

PCN 2017 - ORIGINE CADASTRE: DROITS RESERVES A L'ETAT DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG **COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES**

COncept COnseil COmmunication
en urbanisme, aménagement du territoire et environnement

CO3 s.à r.l.
3, bd.de l'Alzette
L-1124 Luxembourg
Tel.: (+352) 26 68 41 29
Fax: (+352) 26 68 41 27
Mail: info@co3.lu

Administration communale de Leudelange

Modification ponctuelle du Plan d'Aménagement Général

Extrait du PAG modifié - localité de Leudelange, "Geierbierg"

Modifications	de	Date	Ind.
-	-	-	-

Echelle:	Plan n°:
1 / 2.500	2213_04_03_II
Indice:	Date: 29.01.2025

Élaboré:	Contrôlé:	Validé:
C. Reiter	T. Simon	U. Truffner

Chaque révision annule et remplace les plans précédents. Ce plan ne peut être transmis à un tiers sans l'autorisation de l'auteur. Ce plan ne peut être reproduit, même partiellement sous quelque forme que ce soit (photocopie, calque, ou tout autre procédé) sans l'autorisation de l'auteur.